

**ARRETE**  
**Voirie/circulation**  
**Réglementation temporaire de circulation pour cause d'événement circonstanciel**  
**en et hors agglomération**

Le Maire de la commune de PLOUNEOUR-MENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-5 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toute mesure utile en vue d'assurer la sécurité de passage sur les voies publiques ;

Vu la demande d'arrêté du 23 novembre 2022 réglementant la circulation, pour une durée de 365 jours, à compter de la date du présent arrêté,

Considérant que dans le cadre du déploiement de la fibre optique, des chambres Télécom doivent être ouvertes, des relevés et études d'infrastructures aériennes et souterraines réalisés ; celles-ci sont existantes et à proximité immédiate d'immeubles ou en bordure de chaussée. Elles auront lieu sur l'ensemble du territoire de la commune, en et hors agglomération, par la société ORIGO mandatée par AXIONE, et nécessitent des restrictions de circulation ;

**arrête**

**Art. 1<sup>er</sup> :**

**Sur l'ensemble de la commune, en et hors agglomération, de 8h à 18h, à compter du mardi 6 décembre 2022 pour une durée de 365 jours, soit le 5 décembre 2023 :**

- Vitesse limitée à 30 Km/h aux abords des chantiers,
- Rétrécissement de la voie de circulation (panneaux Travaux, Chaussée rétrécie, Cônes de chantier, Triflash camion et fourgons, B15-C18) ;

**Art. 2 :**

La signalisation réglementaire sera mise en place par la Société ORIGO conformément à la législation en vigueur. Les utilisateurs devront se conformer à la signalisation en place ;

**Art. 3 :**

Le Maire, le Secrétaire général, le Chef de Brigade de Gendarmerie de Pleyber-Christ, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Société ORIGO - 2 bis, rue Haute - 29000 QUIMPER,
- Gendarmeries de PLEYBER-CHRIST et LANDIVISIAU,
- Mairie de PLOUNEOUR-MENEZ.

Le Maire, Sébastien MARIE

